

Contrat de concession de services : un moment clé auquel les Entreprises publiques locales doivent se préparer

Stationnement, gestion des déchets, gestion d'équipements touristiques, culturels et de loisirs, gestion des réseaux d'eau, de centre des congrès et parcs des expositions, services funéraires... Tous ces domaines ont un point commun : les contrats de concession de services (ou DSP pour délégation de service public). Ils occupent une place prépondérante dans le quotidien des Entreprises publiques locales (Epl), tant lors de l'exécution du contrat qu'au moment de son renouvellement. Afin de s'y préparer dans les meilleures conditions, la FedEpl propose depuis plusieurs années des services et expertises sur mesure à ses adhérents.

Le contrat de concession de services conditionne le plan de charge des Epl et leur chiffre d'affaires sur plusieurs années. Le renouvellement ou la mise en place d'un contrat est crucial et les Epl doivent se questionner bien en amont, qu'il s'agisse de Sociétés publiques locales (Spl) ou de Sociétés d'économie mixte (Sem). Elles doivent connaître les enjeux des contrats de concessions de services qui structurent la relation entre le délégué et le délégant et conditionnent le développement de leur activité. Ces contrats se complexifiant, la mobilisation des Epl est décuplée dans un environnement concurrentiel accru.

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est le seul acteur de l'économie mixte qui accompagne les Epl lors de la passation d'un contrat de concession de services. 600 directeurs généraux d'Epl et leurs collaborateurs ont déjà été accompagnés depuis la mise en place du Club DSP en 2015. La Fédération considère l'accompagnement des Epl sur ces sujets stratégiques comme essentiel. Son offre DSP repose sur trois axes : des rencontres annuelles, un accompagnement personnalisé et la mise à disposition d'outils pratiques.

Le Club DSP

Il permet aux Epl d'anticiper et de faciliter l'exécution et le renouvellement du contrat. Il se décline en 6 rencontres thématiques annuelles qui abordent les aspects juridiques, financiers, RH et de communication. Ces rendez-vous permettent aux participants d'échanger des connaissances, des bonnes pratiques et de se tenir informés des dernières jurisprudences, favorisant ainsi le partage d'expériences entre les dirigeants d'Epl le tout dans la confidentialité de leur projet.

Un accompagnement personnalisé

Les experts de la FedEpl proposent des conseils sur mesure aux adhérents couvrant un large spectre et permettant de répondre à leurs problématiques.

Des outils opérationnels

- **Le mémo stratégique** : cet outil interactif est indispensable pour anticiper toutes les étapes de renouvellement du contrat. Ce support opérationnel permet au dirigeant d'Epl et à ses équipes de visualiser rapidement les points essentiels à aborder, aussi bien en termes juridiques que financiers ou organisationnels, de N-5 jusqu'au dernier trimestre précédant l'échéance du renouvellement de contrat.
- **Le guide financier** : ce guide qui vient de paraître a vocation à expliciter les principaux mécanismes financiers d'une DSP. Il permet d'auditer le contrat arrivant à échéance, de définir sa stratégie financière, de construire son offre, d'anticiper et d'exécuter la fin du contrat.
- **Le guide juridique** : il a vocation à expliciter les contrats dans un environnement complexe et concurrentiel. Il se décline en trois parties : la typologie des concessions, les Epl concessionnaires et les Epl concédantes ; la passation des concessions et l'exécution du contrat.

- [Retrouvez toutes les informations sur l'offre DSP de la FedEpl.](#)

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 401 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr